



Des élus locaux engagés pour la protection de l'eau et les milieux aquatiques à l'honneur !

Dans le cadre du Salon des maires et des collectivités locales, la Fédération Nationale de la Pêche en France (FNPF) a célébré le 19 novembre l'engagement de 4 élus locaux en leur décernant la médaille du mérite associatif pêche. André Flajolet, Jean-Louis Chabaud, Nicolas Juillet et Philippe Barry ont été honorés pour leur action en faveur de la préservation de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

La cérémonie de remise des médailles était présidée par Claude Roustan, Président de la FNPF, et Mathieu Lefèvre, Ministre délégué chargé de la Transition écologique.

Cette distinction salue le parcours exceptionnel de ces élus à travers notamment :

- **Une fidélité politique de longue date** dans le combat pour la préservation de la ressource en eau et la protection des milieux aquatiques ;
- **Des apports décisifs dans l'élaboration et la défense de la politique de l'eau**, qui est malheureusement trop régulièrement l'objet de critiques et remises en cause ;
- **Une collaboration étroite avec les structures associatives de la pêche de loisir**, symbole d'une coopération efficace entre élus et acteurs de terrain au service de l'environnement ;
- **Un engagement pour la sauvegarde de tous les cours d'eau, y compris les plus petits**. Menacés, ces derniers font actuellement l'objet d'une campagne nationale de la FNPF à destination des décideurs publics et des citoyens : [« Sauvons nos rivières : SOS petits cours d'eau »](#) met ainsi en lumière l'urgence de protéger ces écosystèmes fragiles et essentiels.



Les élus à l'honneur : André Flajolet (2^{ème} en partant de la droite), Jean-Louis Chabaud (5^{ème} en partant de la gauche), Nicolas Juillet (2^{ème} en partant de la droite, 2^{ème} rang), et Philippe Barry (2^{ème} en partant de la gauche).



Communiqué de presse

20 novembre 2025



Les 4 élus récompensés :



André Flajolet : maire de Saint-Venant (Pas-de-Calais) - Député rapporteur de la loi sur l'eau de 2006 - Président du Comité de bassin Artois-Picardie - Membre du CESER (Conseil économique, social et environnemental régional) - Vice-Président de l'OBF.

André Flajolet mène un engagement de longue durée en faveur de l'eau. Parmi ses actions fortes, il a été rapporteur de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (LEMA) votée le 30 décembre 2006. Il centre désormais son action sur la résilience des territoires face au changement climatique, en privilégiant les solutions fondées sur la nature.



Jean-Louis Chabaud : maire de Barrême (Alpes-de-Haute-Provence) - Président de l'Association des maires ruraux des Alpes-de-Haute-Provence - Vice-président de la Communauté de communes Alpes-Provence-Verdon.

Jean-Louis Chabaud a contribué à la restauration des frayères à truites sur l'ensemble des chevelus du réseau hydrographique de son territoire communal. Il contribue remarquablement aux actions de l'association de pêche locale et a été un artisan de la signature de la convention de partenariat entre l'Association des maires ruraux et la fédération de pêche des Alpes-de-Haute-Provence.



Nicolas Juillet : maire de Saint-Lupien (Aube) - Président de la Communauté de communes de l'Orvin et de l'Ardusson - Président du Syndicat départemental des eaux de l'Aube - Président du Comité de bassin de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Tout au long de sa carrière, Nicolas Juillet a démontré un attachement profond à la défense des milieux aquatiques et plus généralement au cycle de l'eau. Il travaille en étroite collaboration avec la fédération de pêche de l'Aube : il a soutenu la construction de la Maison de la Pêche et de la Nature et s'investit dans de nombreux projets de restauration de cours d'eau.



Philippe Barry : maire de Saint-Priest-Sous-Aixe (Haute-Vienne) - Président du Syndicat d'aménagement du bassin de la Vienne - Président de l'Association des maires de la Haute-Vienne - Vice-président du Conseil départemental de la Haute-Vienne en charge de la transition écologique et de l'environnement - Président de la Communauté de communes du Val-de-Vienne.

Philippe Barry porte de nombreux dossiers en faveur de la gestion des milieux aquatiques dans les différentes structures au sein desquelles il est élu. Il travaille en collaboration étroite avec la fédération de pêche de la Haute-Vienne. Il a été un acteur majeur dans le projet de signature d'une convention entre la fédération et l'Association des maires de la Haute-Vienne.

« C'est un privilège de mettre en lumière ces 4 défenseurs des milieux aquatiques. Leur engagement pour la préservation de nos rivières et la ressource en eau rejoint les valeurs que nous portons dans la pêche de loisir. Nous sommes fiers de pouvoir compter sur des élus aussi dévoués à cette cause. »

Claude Roustan, président de la FNPF